

**Séance du 27 décembre 2024**

**PRESENTS** : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,  
Echevins  
SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,  
WALLEMACQ H., MEUNIER Q., DEWEER L., DELGUSTE B.,  
CORNELIS A., PLEYIERS J., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C.,  
LEMAIRE V., BELIN C., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

---

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Vu l'article L1126-1 dernier alinéa spécifiant que « Les échevins et le Président du Centre Public d'Action Sociale prêtent serment, préalablement à leur entrée en fonction, entre les mains du Président du Conseil . »

Vu le vote par le conseil communal du 2 décembre 2024 du pacte de majorité présentant Monsieur Loïc Laurent en tant que Président pressenti du Centre Public d'Action sociale ;

Attendu que Monsieur Loïc Laurent :

- a été élu de plein droit conseiller de l'action sociale par le conseil communal en date du 02 décembre 2024 ;
- a prêté serment en tant que conseiller de l'Action sociale lors de la séance d'installation du conseil de l'Action sociale le 09 décembre 2024 ;

Qu'il convient donc qu'il prête serment en tant que membre du collège communal afin de pouvoir assister aux séances du collège communal;

Monsieur le Président du Conseil communal, Monsieur Savério Ciavarella, invite donc Monsieur Loïc Laurent, Président du Centre Public d'Action Sociale, à prêter le serment suivant « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du Peuple belge » ;

**PREND ACTE**

- de la prestation de serment comme membre du collège communal de Monsieur Loïc Laurent, Président du Centre Public d'Action Sociale ;
- que Monsieur Loïc Laurent est ainsi installé en qualité de membre du Collège communal.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN